



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI,
en charge de la réforme fiscale,
de la formation professionnelle,
des réformes administratives
et de la fonction publique

Papeete, le 15 mars 2012

Le ministre

Communiqué de presse

Le Pays a procédé ce jour au versement d'un montant de 1.781.042.188 F au titre du Fond Intercommunal de Péréquation (FIP) pour le mois de mars 2012

Par lettre du 13 mars 2012, le Haut-commissaire a adressé au Président du Pays une supplique pour réclamer un versement au FIP d'un montant de 1,2 milliards F pour le mois de mars 2012.

Le Gouvernement a donc décidé de verser 1.781.042.188 F afin de permettre aux tavanas de gérer leur trésorerie, et garantir aux agents communaux polynésiens le paiement de leurs salaires.

Suite à l'engagement pris par le ministre des finances de placer la dépense afférente au Fond Intercommunal de Péréquation (FIP) au même rang de priorité que les dépenses obligatoires que sont les salaires et le remboursement de la dette, le Pays a effectivement procédé au versement d'un montant de 1.781.042.188 F, malgré les tensions fortes sur sa trésorerie.

Le versement du FIP est bien au cœur des préoccupations du Gouvernement.

Depuis le début de l'année, le total des versements opérés par le Pays s'élève à 3.897.042.188 F sur un montant de 12,097 milliards de F CFP inscrit au budget 2012 qui constitue la quote-part due par la Polynésie au titre du FIP pour l'exercice 2012.

Pour mémoire, la quote-part versée au FIP par l'Etat au titre de 2011 était seulement de **1 078 090 931 F.**

Pierre FREBAULT